

Tél : 03-82-82-05-05

fax : 03-82-82-05-00

E-mail : mairie.entrange@wanadoo.fr

DE LA COMMUNE d' ENTRANGE
57330

Séance du 25/02/2008

L'an Deux mil huit
et le Vingt cinq février
à Vingt heures trente

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **Jean-Marie CRIDEL – maire-**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	12

Présents :

MM.BOUTHORS - BRYSZKOWSKI – DEWILDE – FRANIATTE – HAUSER –
HERGAT –SCHMITT- MARTINI - VANDER-TAELEM – VOUILLAUME

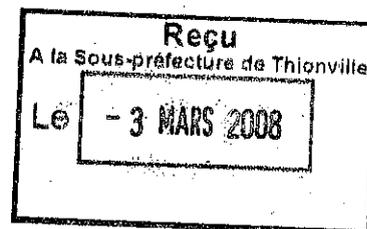
Procuration : Mme EYER-PETRIGH à M. CRIDEL

Absentes : Mmes HECKLER – MAGINI-CARREIRA

Date de la convocation
20/02/2008

A été nommée secrétaire :

Mme Claudette GLAD



Date d'affichage
20/02/2008

Objet de la Délibération

OBJET : CIMETIERE COMMUNAL

Le conseil municipal décide d'augmenter, à compter du 1^{er} mars 2008, les prix des concessions au cimetière communal, à savoir :

- Tombe cinéraire 1 m x 1 m = 120 €
- Tombe classique 1 m x 2 m = 120 €
- Tombe double classique 2 m x 2 m 330 €
- Columbarium case simple 330 €
- Columbarium case double 450 €
- Columbarium case familiale (4 urnes) 500 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 26/02/2008

et publication,

du 26/02/2008

ou notification

du

A l'échéance de la concession (30 ans), le renouvellement se fera suivant les mêmes tarifs.

POUR COPIE CONFORME
ENTRANGE, le 26 février 2008

Le maire :

Jean-Marie CRIDEL



Cridel